

OIC/COMCEC-FC/8-92/REP

R A P P O R T

DE LA HUITIEME REUNION  
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 5-7 mai 1992

Bureau de Coordination du COMCEC

Ankara, mai 1992

ADRESSE :

Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad. 108  
Ankara - Turquie

Tel : 90-4-231 97 40  
Tlx : 421 10 DPT TR  
Tlfax : 90-4-229 04 50

## TABLE DES MATIERES

	Page
Rapport de la Huitième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique . . . . .	5
Liste des Documents examinés à la Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC . . . . .	23

## A N N E X E S

I. Liste des Participants à la Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC . . . . .	29
II. Message de S.E. Turgut ÖZAL, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC . . . . .	39
III. Message de S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président Suppléant du COMCEC . . . . .	43
IV. Discours d'ouverture de S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie, Présidente du Comité de Suivi du COMCEC . . . . .	47
V. Discours de S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation de la Conférence Islamique . . . . .	55
VI. Ordre du Jour de la Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC . . . . .	63
VII. Rapport de base du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence Islamique . . . . .	67
VIII. Rapport d'activité du CIDC sur le Réseau d'informations commerciales entre les pays islamiques (TINIC). . . . .	93
IX. Rapport d'activité de la BID sur l'état d'avancement du Système d'assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements . . . . .	97

X.	Projet d'Ordre du Jour de la Première Réunion d'Experts sur les Nouvelles stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI.....	111
XI.	Projet d'Ordre du Jour de la Huitième Session du COMCEC.....	115
XII.	Discours de clôture de S.E. İlhan KESİCİ, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie.....	119

R A P P O R T  
DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC  
(Istanbul, 5-7 mai 1992}



Original : Anglais

RAPPORT  
DE LA HUITIEME REUNION  
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

1. La Huitième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul du 5 au 7 mai 1992.

2. Ont participé à la Réunion, les représentants des Pays Membres suivants du Comité de Suivi:

- République de Turquie (Président)
- Royaume d'Arabie Saoudite (Vice-Président  
Membre Permanent)
- Etat de Palestine (Vice-Président  
Membre Permanent)
- République Arabe d'Egypte (Vice-Président, Représentant  
la Région Arabe)
- République Islamique d'Iran (Vice-Président, Représentant  
la Région Asiatique)
- République du Sénégal (Vice-Président, Président en  
exercice du Sommet)
- Malaisie (Rapporteur)
- République Islamique du  
Pakistan (Membre du Bureau précédent)
- République de Guinée (Membre du Bureau précédent)
- Etat du Koweït (Membre du Bureau précédent)

- Royaume Hachémite de

Jordanie

(Membre du Bureau précédent)

3. Ont également pris part à la Réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions affiliées suivants de l'OCI:

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les pays Islamiques (CRSEFPI)

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

Banque islamique de Développement (BID)

Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM)

Le représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a participé à la réunion en tant qu'observateur.

(La liste des participants figure en Annexe I.)

Séance d'ouverture

4. La Réunion a été inaugurée par S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Présidente du Comité de Suivi du COMCEC.

5. Dans son message adressé à la Réunion, S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a souhaité la bienvenue à Istanbul aux délégués ainsi que le plein succès aux nouveaux membres du Comité de Suivi. Le Président s'est déclaré confiant que l'augmentation du nombre des

membres du Comité de Suivi contribuera à accroître son efficacité. Se référant aux activités du COMCEC, le Président s'est félicité que la plupart des projets inscrits en 1984 à l'Ordre du Jour du COMCEC sont soit exécutés, soit en voie de réalisation. Il a en outre relevé que le Comité, grâce à l'augmentation du nombre de ses membres, sera plus à même de s'acquitter efficacement des tâches que lui a assigné le COMCEC. S.E. Turgut OZAL a ensuite souhaité plein succès aux délégués dans leurs travaux ainsi qu'un agréable séjour à Istanbul.

(Le texte du message de S.E. Turgut OZAL figure en Annexe II).

6. Dans son message adressé à la Réunion, S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président Suppléant du COMCEC, a souhaité la bienvenue en Turquie aux délégués et souligné la nécessité d'une coopération économique plus étroite entre les Pays Membres, fondée sur des projets judicieux et réalisables. S.E. Süleyman DEMIREL a souligné l'importance de la proclamation d'indépendance de plusieurs pays islamiques et turcophones en Asie centrale et aux Balkans et exprimé sa conviction de l'appui des Pays Membres à leur demande d'adhésion à l'OIC. Le Premier Ministre a ensuite réitéré l'engagement de son Gouvernement à promouvoir la coopération économique entre les Pays Membres. Après avoir affirmé que la Turquie était disposée à fournir son entière assistance pour renforcer la coopération économique entre les

Pays Membres, S.E. Süleyman DEMIREL a souhaité plein succès au Comité et un agréable séjour en Turquie aux délégués.

(Le texte du message de S.E. Süleyman DEMIREL figure en Annexe III.)

7. S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Présidente du Comité de Suivi s'est ensuite adressée à la Réunion. S.E. Tansu CILLER a souhaité la bienvenue aux délégués et leur a transmis les meilleurs voeux du peuple turc. S.E. Tansu CILLER a exprimé son plaisir d'assumer la présidence du Comité, ajoutant qu'elle était pleinement consciente du fait que le COMCEC devait beaucoup de son succès aux activités efficaces accomplies par le Comité de Suivi jusqu'à présent. Elle a ensuite félicité les nouveaux membres du Comité pour leur élection et a déclaré que le Comité de Suivi deviendra certainement encore plus dynamique et plus novateur. Se référant aux changements économiques et politiques radicaux survenus dans le monde qui ont engendré de nouveaux défis, mais aussi créé de nouvelles possibilités pour la Communauté Islamique, S.E. Tansu CILLER a souligné la nécessité de définir une action économique commune de nature à permettre aux Pays Membres de se protéger contre les effets adverses de ces changements et de bénéficier de ces nouvelles possibilités .

S.E. Tansu CILLER a indiqué diverses initiatives régionales de coopération et d'intégration dans le monde. Elle a ensuite souligné que la coopération économique devait englober les pays

nouvellement indépendants d'Asie centrale. Indiquant le rôle que la Turquie joue en tant que trait d'union avec ces pays sur le plan économique, financier et culturel, elle a précisé que leur adhésion à l'OCI et à la BID pourrait les aider à relever les défis auxquels ils sont confrontés. S.E. Tansu CILLER a ensuite mis l'accent sur l'importance de la coopération entre les Pays Membres sur le plan financier et monétaire. En conclusion, elle a souhaité plein succès au Comité ainsi qu'un séjour agréable en Turquie aux délégués.

(Le texte du discours de S.E. Tansu CILLER figure en Annexe IV.)

8. S.E. Ousman V.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OCI a également pris la parole. S.E. Osman OTHMAN a transmis la profonde gratitude et les meilleurs voeux de S.E. Dr. Hamed Al GABID, le Secrétaire général de l'OCI, à S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et à S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président suppléant du COMCEC pour le vif intérêt et l'engagement soutenu qu'ils accordent à la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI et pour la sagesse de leurs directives dans la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Pays Membres. Le Secrétaire général adjoint a souhaité, au nom du Secrétaire général de l'OCI, la bienvenue aux nouveaux membres du Comité. Il a exprimé ses remerciements et toute son appréciation pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès

de la Réunion et s'est déclaré confiant que, sous la conduite éclairée de S.E. Tansu CILLER, le Comité réalisera tous ses objectifs.

(Le texte du discours de S.E. Ousman N.R. OTHMAN figure en Annexe V).

9. Les Chefs de délégation de l'Etat de Palestine, l'Etat du Koweït, la République Arabe d'Egypte, la République Islamique du Pakistan, la République du Sénégal, le Royaume Hachémite de Jordanie, le Royaume d'Arabie Saoudite et la République Islamique d'Iran se sont ensuite adressés au Comité. Dans leurs discours, les Chefs de délégation ont exprimé leur gratitude au Président et au Premier Ministre de la République de Turquie ainsi qu'à la Présidente du Comité de Suivi pour leur sage leadership et l'intérêt qu'ils attachent à la promotion de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI et les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion. Soulignant la nécessité de formuler de nouvelles stratégies de coopération économique conformément au mandat assigné au COMCEC par la Sixième Conférence Islamique au Sommet, les Chefs de délégation ont évoqué la conjoncture économique internationale actuelle et les défis auxquels sont exposés les pays islamiques et examiné les voies et moyens de promouvoir et de renforcer la coopération économique entre eux. Les Chefs de délégation ont également exprimé leur appréciation des efforts déployés par le COMCEC pour traduire le Plan d'Action en résultats concrets.

10. Après l'adoption de l'Ordre du Jour, le Comité a constitué un Comité de rédaction à composition non limitée, placé sous la présidence du Rapporteur, S.E. Dato' ZAIBEDAH Binti Haji Ahmad, ambassadeur de Malaisie en Turquie. Les séances de travail ont ensuite été présidées par S.E. Khan KESİCİ, Sous-secrétaire auprès de l'Organisme de Planification. d'Etat de la République de Turquie.

(L'Ordre du Jour, tel qu'adopté par le Comité, figure en Annexe VI).

#### Rapport du Secrétariat général de l'OCI

11. Au point 3 de l'Ordre du Jour, S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OCI a présenté le Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI qui a été résumé ensuite par S.E. l'ambassadeur N. DIALLO, Directeur des Affaires économiques à l'OCI, Dans leurs exposés, ils ont souligné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération, économique entre les Etats Membres et des résolutions du COMCEC portant sur les points de l'Ordre du Jour. Ils ont également exposé les progrès réalisés concernant la mise en oeuvre des résolutions adoptées par diverses réunions ministérielles tenues sous les auspices de COMCEC, notamment sur le commerce, l'industrie, l'agriculture, le transport, les communications, l'énergie, la coopération technique, ainsi que l'infrastructure et les travaux publics. Se référant aux résolutions de la Sixième Conférence au Sommet relatives aux

activités du COMCEC, ils ont souligné la nécessité de prendre les mesures nécessaires concernant le mandat assigné par le Sommet au COMCEC le chargeant de formuler de nouvelles stratégies pour le Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique entre les Pays Membres.

12. Le Comité a pris note du Rapport du Secrétariat général et a exprimé à ce dernier ses remerciements pour ce Rapport exhaustif et détaillé. Il a également recommandé que le COMCEC exhorte les Etats Membres à mettre en oeuvre les résolutions des réunions ministérielles tenues sous les auspices du COMCEC. Tout en notant avec satisfaction les préparatifs en vue de la Cinquième foire commerciale islamique qui doit se tenir au Soudan en 1992, le Comité a apprécié l'invitation de la République Islamique d'Iran d'accueillir la Sixième Foire commerciale islamique en 1994. Le Comité a réitéré la demande du Secrétariat général de veiller à ce que les Accords et Statuts approuvés par les Etats Membres de l'OIC en matière de coopération économique soient disponibles lors de la prochaine session du COMCEC à Istanbul pour les Etats Membres qui souhaiteraient les signer.

Le Comité a précisé qu'il serait utile de communiquer les rapports pertinents aux Etats Membres au moins un mois avant la date des réunions, conformément au Règlement intérieur de l'OIC.

(Le texte du Rapport du Secrétariat général figure en Annexe VII).

Rapport d'activité du CIDC sur l'établissement d'un Réseau d'informations commerciales entre les pays islamiques (TINIC)

13. Au point 4 de l'Ordre du Jour, le représentant du CIDC a présenté un rapport d'activité sur la mise à exécution du TINIC, complété par des informations supplémentaires sur l'OIC-ISNET fournies par le représentant de la BID.

14. Le Comité a demandé au CIDC de poursuivre, en coopération étroite et en coordination avec les points focaux du TINIC et la BID, les préparatifs nécessaires pour établir les bases de données requises et soumettre un rapport d'activité à cet effet à la Huitième Session du COMCEC. Le Comité a également demandé au CIDC de tenir compte, lors des négociations relatives au TINIC, des ressources disponibles auprès des Pays Membres et des réseaux similaires déjà existants.

(Le texte du Rapport d'activité présenté par le CIDC figure en Annexe VIII)

Rapport d'Activité de la BID sur la création d'un. Système d'Assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements

15. Au point 5 de l'Ordre du Jour, le représentant de la BID a brièvement exposé les progrès réalisés en vue de l'exécution du projet.

16. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Accord portant création du Système a été approuvé par le Conseil des Gouverneurs de la BID à leur Seizième Réunion annuelle tenue à Tripoli en février 1992. Le Comité a également pris note des mesures juridiques et administratives prises par la BID en vue de la création d'une institution subsidiaire au sein de la BID, tel que prévu par ledit Accord, et a recommandé de prier les Pays Membres de terminer les formalités nécessaires afin d'assurer la mise en oeuvre du Système dans les meilleurs délais.

(Le texte du Rapport d'activité présenté par la BID figure en Annexe IX).

Projet d'Ordre du Jour de la Réunion du Groupe d'Experts sur les nouvelles stratégies pour la coopération économique les Etats Membres de l'OCI

17. Au point 6 de l'Ordre du Jour, le représentant du Secrétariat général a fourni au Comité les informations de base sur la question que doit examiner la Réunion du Groupe d'Experts. Le Comité est convenu que ladite Réunion sera la première d'une série de réunions et d'ateliers dans le cadre du mandat assigné au COMCEC par la Sixième Conférence islamique au Sommet.

18. Le Comité est convenu que les experts devraient examiner les nouvelles stratégies en tenant compte, inter alia, de ce qui suit:

Les stratégies doivent viser à la libéralisation

économique en vue de créer un environnement sain favorable à l'intégration économique.

Les stratégies doivent se fonder sur une approche réaliste et graduelle en tenant compte des programmes et projets existants dans le cadre de l'OCI et dans les Pays Membres, sans impliquer d'engagements financiers publics supplémentaires, eu égard au rôle accru à accorder au secteur privé dans la coopération économique.

Les institutions de l'OCI telles que le CRSEFPI, le CIDC, la FISTED, le CIFTPR et la BID devraient prendre part à la formulation des nouvelles stratégies.

La coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI doit être basée sur les intérêts communs.

Les nouvelles stratégies doivent examiner les voies et moyens de promouvoir la coopération économique régionale et inter-régionale, comme premier pas vers une intégration au niveau de l'OCI, ainsi que les voies et moyens en faveur de l'instauration du Marché commun islamique.

La coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI doit être encouragée.

Les nouvelles stratégies doivent accorder toute

l'attention nécessaire au développement des ressources humaines.

Les nouvelles stratégies doivent viser à assurer aux Etats Membres de l'OCI une large part dans les activités économiques à l'échelle mondiale.

19. Le Comité est convenu que les lignes directrices indiquées ci-dessus soient soumises par le Secrétariat général à l'examen de la prochaine Réunion du Groupe d'Experts. Les documents relatifs à la Réunion devront être communiqués par le Secrétariat général aux Etats Membres avant la Réunion, conformément au Règlement intérieur du COMCEC.

20. Le Comité a demandé au Secrétariat général de soumettre à la Huitième Session du COMCEC le rapport d'activité de la Réunion du Groupe d'Experts.

21. Le Comité a adopté le projet d'Ordre du Jour de la Première Réunion d'Experts et décidé que ladite Réunion se tiendra du 4 au 6 septembre à Istanbul, avant la Huitième Session du COMCEC.

(Le projet d'Ordre du Jour de la Première Réunion d'Experts sur les nouvelles stratégies pour la coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI, tel qu'approuvé par le Comité, figure en Annexe X) .

Projet d'Ordre du Jour de la Huitième Session du COMCEC

22. Au point 7 de l'Ordre du Jour, le Comité a examiné le Projet d'Ordre du Jour de la Huitième Session du COMCEC qui doit se tenir du 8 au 11 septembre 1992 à Istanbul.

23. Le Comité a établi le Projet d'Ordre du Jour de la Huitième Session du COMCEC, et a décidé de communiquer ledit projet d'Ordre du Jour aux Etats Membres, par le biais du Secrétariat général de l'OCI.

(Le Projet d'Ordre du Jour de la Huitième Session du COMCEC, tel qu'approuvé par le Comité, figure en Annexe XI).

Questions diverses

24. Au point 8 de l'Ordre du Jour, la délégation turque a informé la Réunion que l'Institut turc de normalisation adressera prochainement des invitations aux Etats Membres pour participer à la réunion du Comité de coordination qui doit se tenir le 13 juillet 1992 et à celle des experts en matière d'harmonisation des normes qui doit se tenir à Istanbul les 14 et 15 juillet 1992 à Istanbul.

Séance de clôture

25. A la séance de clôture, présidée par S.E. İlhan KESİCİ, Sous-secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie, le Comité a adopté son Rapport et ses Annexes. Le Comité a demandé au Secrétariat général de

communiquer le rapport aux Etats Membres et de le soumettre à la Huitième Session du COMCEC.

26. Le Comité a demandé au Président d'adresser des messages en son nom à S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et à S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président suppléant du COMCEC. Dans ces messages, le Comité a exprimé sa profonde gratitude et son appréciation à S.E. Turgut OZAL et à S.E. Süleyman DEMIREL pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégués durant leur séjour en Turquie. Les délégations ont également adressé à S.E. Turgut OZAL leurs meilleurs vœux pour une guérison rapide suite à l'opération qu'il vient de subir.

27. Le Chef de la délégation de l'Etat de Palestine, Dr. Mohammed AL NAHHAL, a prononcé un discours au nom des délégations. Dr. AL NAHHAL a exprimé ses plus vifs remerciements et sa profonde gratitude à S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et à S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président suppléant du COMCEC, pour leurs sages directives et le profond intérêt qu'ils accordent au renforcement de la coopération économique entre les pays membres. Dr. AL NAHHAL, a exprimé ses remerciements à S.E. Tansu CILLER, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Présidente du Comité de Suivi et à S.E. İlhan KESİCİ, Sous-secrétaire à l'Organisation de

Planification d'Etat et Président de la séance de clôture de la Réunion, pour avoir présidé avec compétence la Réunion. Soulignant les progrès significatifs réalisés par le Comité de Suivi, le Dr. AL NAHHAL a recommandé la prompte mise en oeuvre des projets inscrits à l'Ordre du Jour du COMGEC, afin de relever les défis engendrés par les changements économiques et politiques radicaux survenus dans le monde et dans la région. Il a également exprimé ses profonds remerciements au gouvernement et au peuple turcs pour leur accueil chaleureux et l'hospitalité accordés aux délégués durant leur séjour en Turquie. Dr. AL NAHHAL a également exprimé ses remerciements au Bureau de Coordination du COMCEC et à tout le personnel d'appui pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès de la Réunion.

28. Dans son discours de clôture, S.E. İlhan KESİCİ a remercié les délégués de leur précieuse contribution et leur esprit de coopération. S.E. İlhan KESİCİ a également exprimé ses remerciements au Secrétariat général et aux institutions subsidiaires et affiliées pour leur sincère assistance. Il s'est déclaré convaincu que les recommandations contenues dans le Rapport final de la Réunion permettraient la mise en oeuvre de projets inscrits à l'Ordre du Jour du COMCEC et ouvriraient de nouvelles voies à une coopération plus étroite entre les pays membres. Avant de conclure, S.E. İlhan KESİCİ a souhaité aux délégués un agréable voyage de retour.

(Le discours de clôture de S.E. İlhan KESİCİ figure en Annexe XII).



LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINES  
A LA HUITIEME REUNION  
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC  
(Istanbul, 5-7 mai 1991)



LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINES  
A LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

1. Rapport de base du Secrétariat  
général de l'OIC. . . . . OIC/COMCEC-FC/8-92/D(1)
2. Rapport d'activité du CIDC sur le  
Réseau d'informations commerciales  
entre les pays islamiques. . . . . OIC/COMCEC-FC/8-92/D( 2)
3. Rapport d'activité de la BID sur  
l'état d'avancement du Système  
d'assurance-crédit à l'exportation  
et de garantie des  
investissements. . . . . OIC/COMCEC-FC/8-92/D(3)



A N N E X E S



- I -

LISTE DES PARTICIPANTS  
A LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1991)



Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS  
A LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Mr. Jabara AL SURAYSIRI  
Deputy Minister, Finance and National Economy  
for International Economic Corporation
- Hassan J. AL-JEHANI  
Economic Adviser, Ministry of Finance
- Mr. Jamal ALAJAJI  
Economic Specialist,  
Ministry of Finance and National Economy

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- Mr. Raouf SAAD  
Director of International Economic Relations,  
Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF GUINEA

- Mr. Ibrahim DIALLO  
Counsellor at the Embassy of Guinea in Cairo
- Mr. Mohammed Lamine TOURE  
Chief of Section of International Conference  
Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Abdoulaye BARRY  
Officer, Ministry of Commerce,  
Transport and Tourism

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. Ahmad AZIZI  
Adviser of the Minister of Economy and Finance
- Mr. Mohammed Rezâ YOUSEF KHAN  
Director, Ministry of Economy and Finance
- Mr. Seyyed Abbas ARAGHCHI  
Deputy Director of International Department,  
Ministry of Foreign Affairs

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- Mr. Sami A.S. NSOUR  
Adviser, Ministry of Planning
- Mr. Jamal M.H. SALEH  
Director of Research Department, Central Bank of Jordan

STATE OF KUWAIT

- Mr. Ishaq ABDULKARIM  
Controller of International Affairs,  
Ministry of Finance
- Mr. Mishal AL-ARDI  
Economie Researcher, Ministry of Finance
- Mr. Bader AL-TUNAIB  
Third Secretary at Kuwait Embassy in Ankara

MALAYSIA

- H.E. Dato' ZAIBEDAH Binti Haji Ahmad  
Ambassador of Malaysia to Turkey
- Mr. Mohd.KAMARUDDIN Hassan  
Principal Assistant Director  
Ministry of International Trade and Industry

STATE OF PALESTINE

- Dr. Mohammed AL NAHHAL  
Director of Economic Affairs

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. Inamul HAQUE  
Ambassador of Pakistan in Ankara
- Mr. Muhammad Jamil ERICKZADA  
Joint Secretary  
Ministry of Commerce
- Mr. Ajmal Mahmood QURESHI  
Consul General of Pakistan in Istanbul
- Mr. Abbas Raza KAZMI  
Director,  
Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. Alassane Dialy NDIAYE  
Minister of Industry, Commerce and Handcraft
- Mr. Abdou NIANG  
Deputy Chief of Transregional Division, Directorate of  
International Organizations, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Mamadou Ndoye DIAGNE  
Technical Adviser, Ministry of Industry, Commerce  
and Handcraft

REPUBLIC OF TURKEY

- Prof.Dr. Tansu ÇİLLER  
Minister of State
- H.E. İlhan KESİCİ  
Undersecretary, State Planning Organization
- H.E. Yaşar YAKIŞ  
Deputy Undersecretary for Economic Affairs  
Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Arif ÖZMEN  
Deputy General Director of Promotion and Implementation  
Undersecretariat of Treasury and Foreign Trade
- Mr. Bahattin GÜRSÖZ  
Head of OIC Department,  
General Directorate of Middle East and African Affairs  
Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Ahmet KILIÇOĞLU  
Head of Department,  
Turkish Export and Credit Bank (Türk Eximbank)
- Mr. Selim ÇELEBİ  
Head of Section, Turkish Standards Institution
- Mrs. Nurgül ERDOĞAN  
Expert, Export Promotion Center of Turkey  
Undersecretariat of Treasury and Foreign Trade

GENERAL SECRETARIAT OF THE ORGANIZATION  
OF THE ISLAMIC CONFERENCE (OIC)

- H.E. Osman N.R. OTHMAN  
Assistant Secretary General
- H.E. Nabika DIALLO  
Ambassador, Director of Economic Affairs Department
- Mr. Danial FIKRI  
Officer in Economic Affairs Department

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH  
AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Dr. Sadi CİNDORUK  
Director General
- Mr. İlhan UĞUREL  
Executive Coordinator
- Dr. Abdelrahman ZEINELABDIN  
Head of the Research Department

- Mr. Selim İLKİN  
Senior Economist

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. Badre-Eddine ALLALI  
Director General

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND  
COMMODITY EXCHANGE (ICCICE)

- Abdulaziz A. HANAFI  
Secretary General

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. Abdurrahman Nur HERSI  
Adviser to the Bank
- Dr. Assibi O. ABUDU  
Acting Director, Economic, Policy and Planning Department
- Dr. Mirghani M. EL-HASSAN  
Lawyer, Legal Department

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

- Mr. Adalat KHAN  
Deputy Résident Représentative

COMCEC COORDINATION OFFICE

- Mr. Celal ARMANGİL  
Deputy Head of COMCEC Coordination Office  
State Planning Organization
- Mrs. Nurhan MACUN  
Deputy Head of COMCEC Coordination Office  
State Planning Organization

- Mr. Mustafa SİRİN  
Deputy Head of COMCEC Coordination Office  
State Planning Organization

#### Drafting

- Mrs. Nebil TAYŞI  
Expert
- Mr. İsmail AKPINAR  
Expert
- Mr. Fatih ÜNLÜ  
Expert
- Mr. Yakup KARACA  
Expert
- Mrs. Mürüvvet KURHAN  
Expert
- Ms. Neşe ÖZTÜRÜYEN  
Expert

#### Documentation

- Mr. Ferruh TIĞLI  
Coordinator
- Mr. Ebubekir MEMİŞ  
Expert
- Mr. Kemal ARSLAN  
Computer Services Expert
- Ms. Seher ÖZTÜRK  
Computer Services Expert

#### Protocol

- Mr. Orhan ÖZTAŞKIN  
Expert

Press Relations

- Mr. Adnan TEKŞEN  
Expert

Secretary

- Özden ŞİMŞEK

Administration and Finance

- Mr. Ali IŞIKLAR  
Head of the Administration and Finance Department,  
State Planning Organization
- Ms. Mükerrrem ÖZKILIÇ  
Expert
- Mr. Adnan DİNGİL  
Expert
- Mr. Adnan Mevlüt YAŞAR  
Expert
- Mr. Yaşar GÜRSOY  
Expert



- II -

MESSAGE DE S.E. TURGUT ÖZAL  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRESIDENT DU COMCEC

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



Original : Anglais

MESSAGE DE S.E. TURGUT OZAL  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRESIDENT DU COMCEC

Huitième Réunion  
du Comité de Suivi du COMCEC

Istanbul, 5-7 mai 1992

Madame la Présidente,  
Distingués membres du Comité de Suivi,  
Distingués délégués,

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue à l'occasion de la Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Comité et leur souhaiter plein succès dans leurs nouvelles fonctions. Je suis convaincu que l'élargissement du cadre du Comité de Suivi, qui est conforme au Règlement intérieur du COMCEC, est de nature à promouvoir l'efficacité du suivi de la mise en oeuvre des projets portés sur l'ordre du jour et aider à formuler des recommandations susceptibles de renforcer la coopération entre les pays membres.

En fait, votre Huitième Réunion, qui suit la Sixième Conférence Islamique au Sommet, représente le premier jalon d'une nouvelle ère dans l'histoire du COMCEC.

En ce qui concerne la substance des travaux du COMCEG, il m'est agréable de constater que la plupart des projets inscrits à l'ordre du jour, en 1984, ont soit été mis en oeuvre ou sont en voie de l'être. Votre auguste comité, dans son cadre élargi, est certes en mesure de faire de précieuses recommandations au COMCEC qui aideront les pays membres à faire face aux mutations rapides qui surviennent, à l'échelle mondiale, dans les conditions économiques et dans les tendances émergentes de régionalisation cum-globalisation. A cet égard, la réalisation du mandat confié par le Sixième Sommet Islamique au COMCEC, à l'effet de formuler de nouvelles stratégies pour la coopération économique, acquiert une importance accrue.

Je souhaite plein succès aux délégués dans leurs importants travaux et un séjour agréable à Istanbul.

Turgut OZAL  
Président de la République  
de Turquie  
et Président du COMCEC

- III -

MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL  
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRESIDENT SUPPLEANT DU COMCEC

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



Original : Anglais

MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL  
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRESIDENT SUPPLEANT DU COMCEC

Huitième Réunion du  
Comité de Suivi du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

Madame la Présidente,  
Excellences,  
Honorables délégués,

Au nom du Gouvernement turc et en mon propre nom, c'est pour moi un plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue à Istanbul, à l'occasion de votre Huitième Réunion.

Cette présente réunion de votre auguste Comité se tient en une conjoncture d'une importance cruciale. Les développements politiques et économiques survenus récemment dans notre région et dans le monde entier ont accru la nécessité de renforcer la coopération économique entre les pays islamiques sur la base de projets rationnels et viables.

Un autre développement important survenu depuis notre dernière réunion a été la proclamation de l'indépendance par plusieurs républiques islamiques et turcophones d'Asie Centrale et des Balkans dont la plupart voudront adhérer à l'OIC. Le gouvernement turc appuie fermement leur adhésion et se déclare confiant que les autres pays membres l'appuieront aussi.

Le Gouvernement turc attache une grande importance à la coopération économique entre les pays membres et apprécie les réunions du COMCEC, non seulement en tant que forum pour la promotion de la coopération économique, mais aussi en tant qu'occasions précieuses qui nous offrent l'occasion de mieux nous connaître.

Aussi le gouvernement turc est-il prêt à offrir toute l'assistance possible pour établir une bonne base de coopération économique entre les pays membres ce qui, je pense, est de nature à favoriser la paix, la stabilité et la prospérité dans le monde islamique.

Je souhaite au Comité le plein succès et aux délégués un séjour très agréable à Istanbul.

Süleyman DEMIREL  
Premier Ministre de la  
République de Turquie  
et  
Président suppléant  
du COMCEC

- IV -

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. TANSU CILLER  
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRESIDENTE DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



Original : Anglais

**DISCOURS D'OUVERTURE DE  
S.E. TANSU CILLER MINISTRE D'ETAT  
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRESIDENTE DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC**

**Huitième Reunion du Comité de Suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 5-7 mai 1992)**

Honorables Membres du Comité de Suivi,  
Excellence, M. le Secrétaire général adjoint de l'OCI,  
Honorables Délégués,

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser à vous pour la première fois, à l'occasion de l'ouverture de la Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Tout en vous souhaitant la bienvenue en Turquie, j'aimerais vous exprimer à tous mes meilleurs voeux ainsi que ceux du peuple turc.

Je voudrais tout d'abord vous dire combien je me sens honorée d'assumer la présidence de cet auguste Comité. Je suis confiante qu'avec votre aide et votre appui, je n'aurai aucune difficulté à m'acquitter de la tâche qui m'est assignée et qui doit contribuer largement à la promotion de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI.

Suite à l'adoption des "Statuts et Règlement intérieur du COMCEC" à la dernière réunion du COMCEC, entériné ensuite par la

Sixième Conférence au Sommet, le nombre des membres du Comité de Suivi a augmenté de 7 à 12, accroissant ainsi sa représentativité. A cet égard, je voudrais féliciter les nouveaux membres du Comité auxquels je souhaite la bienvenue parmi nous et leur dire que leur participation aux activités du Comité de Suivi suscitera, j'en suis sûre, un dynamisme accru ainsi qu'une vaste gamme d'idées novatrices dont la communauté de l'OCI a plus que jamais besoin.

Excellences,  
Honorables Délégués,

A l'heure actuelle, notre monde traverse une phase d'intégration, non seulement en Europe mais encore dans les pays d'Amérique, y compris le Canada, les Etats Unis et certains pays d'Amérique Latine. C'est ainsi que nous serons confrontés, non seulement aux Etats Unis, en tant que superpuissance unique dans le monde, mais aussi à une zone de coopération économique contrôlée par les Etats-Unis. En Europe également, nous assistons à l'émergence d'un nouveau concept de coopération économique, vu que l'intégration ne se limite plus dorénavant aux douze pays de la Communauté Economique Européenne. Cette intégration doit d'ailleurs être considérée comme un processus de fusion des diverses institutions européennes. Ces institutions politiques et économiques donneront forme à une nouvelle image de l'Europe comme l'ont indiqué plusieurs leaders européens. Il existe ainsi une zone économique entre les pays de l'AELE, une coopération

économique émergente dans la région de la Mer Noire, et une zone similaire entre les pays de l'Europe de l'Est, outre la Communauté européenne. Nous devons donc aussi songer au bassin méditerranéen comme autre domaine de coopération économique.

Nous assistons actuellement à l'émergence d'une Europe dont l'aire géographique s'étend au delà de celle des douze pays dont elle se composait et qui englobera les Etats nouvellement indépendants de l'Europe de l'Est et des Balkans. En Extrême-Orient, les cinq tigres, et le Japon esquissent une zone de coopération économique.

Nous estimons également qu'avec l'émergence de ces nouveaux Etats indépendants en Asie Centrale, notre pays assumera le rôle de trait d'union avec cette région sur le plan du commerce, de la coopération économique, de l'infrastructure financière et des liens culturels. Nous sommes donc confrontés tant à une aire de défis qu'à une ère de défis.

Un certain nombre de pays voudront se Joindre à notre Communauté. Je me réfère ici aux pays nouvellement indépendants d'Asie centrale. Nous devons en tenir compte dans nos efforts pour concevoir et réaliser les objectifs et projets de coopération économique. Nous sommes plus que jamais appelés à relever les défis de l'ère actuelle. Nous devons assumer le rôle qui nous échoit et soutenir la gageure qui consiste à former une communauté économique plus vaste, regroupant plusieurs autres pays

islamiques. Nous ne devons pas viser uniquement à la coopération économique, mais envisager aussi une coopération monétaire, favorisée d'ailleurs par certains développements actuels en Turquie. La nouvelle loi relative au marché des capitaux que nous avons promulguée nous permettra d'intégrer les institutions dans les marchés des capitaux en y introduisant d'autres marchés et établissements financiers comme les agences d'évaluation de créanciers, établissements sous forme de fonds fonciers, options et marchés à terme et éventuellement un marché de l'or.

La coopération économique et commerciale des pays islamiques représente donc un pas de plus dans nos efforts pour relever les défis que pose au monde islamique la création d'une zone économique commune. Tels sont les défis auxquels nous sommes confrontés et que nous aurons à examiner durant nos sessions de travail.

Face à tous ces événements, il ressort clairement que la communauté de l'OIC, qui représente un grand ensemble de pays en développement, doit promouvoir la coopération entre ses membres, définir et mettre en oeuvre une action commune susceptible de la protéger contre les effets adverses des changements qui se succèdent rapidement à travers le monde et tirer profit des nouvelles possibilités créées. Cette coopération et cette action commune doivent enfin se fonder sur les expériences passées et donner libre champ à de nouvelles idées et perspectives.

Honorables membres du Comité de Suivi,  
Honorables délégués,

Mon gouvernement attache une grande importance aux activités de coopération économique entre les pays islamiques. Nous avons tous besoin, plus que jamais, de renforcer cette coopération afin de relever les défis que j'ai précédemment mentionnés. Dans le contexte des développements récents, les projets inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC et sur lesquels nous devons nous pencher au cours de notre présente réunion, revêtent en effet une importance particulière.

Après la création du Système de financement à plus long terme du commerce, dans le cadre de la Banque Islamique de Développement, et la mise au point définitive de l'Accord-cadre relatif au Système de Préférences Commerciales, nous nous félicitons que l'Accord portant création du Système d'Assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements ait été approuvé par la Sixième Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque Islamique de Développement, au cours duquel j'ai eu l'honneur de représenter la Turquie. Je suis confiante que la présente réunion étudiera toutes les mesures susceptibles de rendre le système opérationnel dans les meilleurs délais.

La présente réunion doit également examiner le projet d'Ordre du jour de la Réunion du Groupe d'experts sur les nouvelles stratégies pour la coopération économique entre les

pays membres, pour tracer les lignes directrices de leurs activités. Je suis confiante que le Comité de Suivi prendra les mesures appropriées pour que le COMCEC puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié par la Sixième Conférence islamique au Sommet, ce qui nous permettra de faire face aux nouvelles exigences de la conjoncture économique mondiale actuelle d'une manière plus appropriée et plus opportune.

En conclusion, je tiens à vous souhaiter une fois de plus la bienvenue à Istanbul et à vous souhaiter plein succès dans la tâche importante qui vous est assignée, ainsi qu'un séjour agréable à Istanbul.

- V -

DISCOURS DE S.E. OUSMAN N.R. OTHMAN  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. OUSMAN N.R. OTHMAN  
SECRETARE GENERAL ADJOINT  
CHARGE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE  
A L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A  
HUITIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

(Istanbul,. 5-7 mai 1992)

Bismillahi Al-Rahman Al-Rahim

Excellence Madame la Présidente Prof. Dr. Tansu CILLER  
Excellences Messieurs les Ministres,  
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,  
Honorables délégués,  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaykoum Wa Rahmatoullah Wa Barakatouh

C'est avec un plaisir renouvelé que je me retrouve aujourd'hui dans cette belle et historique ville d'Istanbul, à l'occasion de la Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Je voudrais saisir cette heureuse occasion pour exprimer au nom de S.E. le Dr. Hamid ALGABID, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence Islamique notre profonde gratitude à S.E. M. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et à S.E. Süleyman DEMIREL, Premier Ministre et Président suppléant du COMCEC, pour l'intérêt jamais démenti qu'ils accordent à la promotion des causes islamiques et pour le soutien précieux qu'ils ont constamment

accordé aux activités de l'OCI. Cette présente rencontre à Istanbul, qui suit de quelques mois celle de la vingtième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, en est une illustration.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue au Prof. Dr. Tansu CILLER qui préside pour la première fois la réunion de notre Comité et lui exprimons nos remerciements pour son discours combien riche en renseignements qui guidera nos délibérations durant les jours suivants.

Madame la Présidente,

Cette Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC qui suit de quelques mois la Sixième Conférence islamique au Sommet tenue à Dakar, République du Sénégal, en décembre 1991, revêt une importance toute particulière. La Conférence de Dakar a en effet adopté les Statuts et les Règles de procédure du COMCEC ce qui permet au COMCEC d'avoir un bureau plus élargi et de fonctionner maintenant selon des bases juridiques plus solides et plus durables.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer, au nom de S.E. le Secrétaire général, mes sincères félicitations aux nouveaux membres de notre bureau en leur assurant la totale coopération du Secrétariat général de l'OCI dans l'accomplissement de leur importante mission. Je suis convaincu que le nouveau bureau du COMCEC accomplira sa mission, à la

grande satisfaction des pays membres et dans l'intérêt de la Oummah islamique, selon l'esprit traditionnel de compréhension qui a toujours guidé nos travaux.

Permettez-moi, Madame la Présidente, de rappeler ici que le Sixième Sommet islamique qui a approfondi la réflexion sur les objectifs du COMCEC, tels que définis par le Troisième Sommet tenu à Makkah Al-Mukarramah et le Quatrième Sommet tenu à Casablanca a adopté des décisions très importantes dont la mise en oeuvre contribuerait au renforcement du développement et de l'intégration régionale de nos Etats Membres.

Le Sommet islamique de Dakar "s'est félicité des progrès concrets réalisés par le COMCEC dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres, adopté par la Troisième Conférence islamique au Sommet en 1981.

Tenant compte des profonds bouleversements survenus dans l'économie mondiale, depuis 1981, et de leurs incidences potentielles sur les économies des Etats Membres, la Conférence a demandé au COMCEC de prendre des mesures nécessaires, y compris la convocation des réunions d'experts et de colloques, pour élaborer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action destiné au renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres, ces nouvelles stratégies devant être soumises au COMCEC par le Secrétariat général, pour adoption et décisions appropriées, dans les meilleurs délais possibles."

A notre avis, le COMCEC doit maintenant concentrer ses efforts sur l'élaboration et la mise en oeuvre des nouvelles stratégies du Plan d'action pour la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI. Dans cette perspective, le Secrétariat général va coordonner ses efforts avec le bureau de coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les pays islamiques pour organiser des réunions du Groupe d'Experts chargé d'élaborer les nouvelles stratégies du Plan d'action.

Je voudrais informer à ce sujet cette auguste assemblée que le Bureau de coordination du COMCEC, le Centre d'Ankara et le Secrétariat général de l'OCI avaient envisagé la réunion du Groupe d'Experts en vue d'approfondir la réflexion sur les nouvelles stratégies du Plan d'action au cours du mois d'avril 1992.

Toutefois, on a estimé, à juste titre, qu'il était préférable de fixer la réunion du Groupe d'Experts après le Comité de Suivi pour permettre d'avoir les avis et orientations des honorables membres de ce Comité de Suivi sur les orientations à imprimer à ces nouvelles stratégies du Plan d'action et sur l'ordre du jour de la réunion d'experts.

Madame la Présidente,

Notre réunion se tient à une période particulièrement difficile pour les économies de la plupart de nos Pays Membres,

face aux changements considérables qui vont résulter du Marché unique européen en 1992 et du bouleversement intérieur en Europe de l'Est et en Asie centrale. Ces nouvelles données vont certainement créer des responsabilités particulières pour la Oummah Islamique sur le double plan politique et économique.

Je suis confiant que la Oummah islamique, guidée par l'esprit du Troisième Sommet islamique de Makkah Al-Mukarramah, esprit encore ravivé par le Sixième Sommet islamique de Dakar, saura faire face à ces lourdes responsabilités.

A cet égard, le rôle du COMCEC sous le dynamique leadership de S.E. M. Turgut OZAL<sub>r</sub> Président de la République de Turquie et Président du COMCEC sera sans doute d'une grande importance étant donné le défi économique auquel doit faire face notre Oummah.

Permettez-moi pour' terminer, Madame la Présidente, de souhaiter, au nom du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence Islamique, pleine réussite à la Huitième Session du Comité de Suivi du COMCEC et d'exprimer notre profonde appréciation au gouvernement et au peuple frère de la Turquie pour avoir bien voulu abriter cette session.

Puisse Allah le Tout Puissant nous accorder ses bénédictions dans l'exécution de nos nobles tâches.

Je vous remercie.

Wassalamou Alaïkoura Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou



- VI -

ORDRE DU JOUR  
DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



Original : Anglais

ORDRE DU JOUR  
DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

1. Ouverture de la Réunion
  - \* Discours d'ouverture du Président du Comité de Suivi.
  - \* Discours du Secrétaire Général de l'OCI.
  - \* Discours des Chefs de délégation.
2. Adoption de l'Ordre du Jour.
3. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI.
4. Rapport d'Activité du CIDC sur l'établissement d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les pays islamiques (TINIC).
5. Rapport d'Activité de la BID sur la création d'un Système d'assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements.
6. Projet d'Ordre du Jour de la Réunion du Groupe d'Experts sur les Nouvelles Stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI.
7. Projet d'Ordre du Jour de la Huitième Session du COMCEC.
8. Questions diverses.
9. Adoption du Rapport.
10. Séance de Clôture.



- VII -

RAPPORT DE BASE DU SECRETARIAT GENERAL DE  
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE  
A LA HUITIEME SESSION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



RAPPORT DE BASE  
PRESENTE PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI  
A LA HUITIEME SESSION DU COMITE DE SUIVI  
DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION  
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE  
(COMCEC)

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

La décision de convoquer la huitième session du Comité de suivi du comité Permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC) du 5 au 7 Mai avait été prise lors de la septième session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 6 au 9 octobre 1991, sous la Présidence de Son Excellence M. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

Il convient de rappeler que la Première réunion des ministres chargés de l'infrastructure et les travaux publics des Etats Membres de l'OCI s'est également tenue parallèlement avec la septième session du COMCEC.

Comme d'habitude les rapports des deux réunions ont été envoyés par les autorités turques aux Etats Membres et à toutes les agences concernées.

Aussitôt après l'envoi de ces rapports, comme par le passé, le Secrétariat général de l'OCI a invité les Etats Membres et toutes les agences concernées à mettre en oeuvre les décisions des deux réunions sus-mentionnées.

Les sept sessions précédentes du COMCEC se sont tenues en tandem avec les réunions ministérielles sur l'Industrie et le commerce, la sécurité alimentaire et le développement agricole, les transports, les communications, l'énergie et la coopération technique, l'infrastructure et les travaux publics.

Les activités du COMCEC ont fait l'objet d'un examen approfondi lors du Sommet de Dakar.

Dans son rapport, S.E. le Président Turgut OZAL, Président du COMCEC, a informé la sixième Conférence islamique au Sommet, tenue à Dâkâr, République! du Sénégal, du 9 au 11 décembre 1991, sur les différentes activités du COMCEC en cours dans le cadre du renforcement et du développement de la coopération et de la collaboration entre les Etats Membres sur le plan économique et commercial.

La Conférence s'est félicitée des progrès concrets réalisés par le COMCEC dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres adopté par la troisième Conférence islamique au Sommet en 1981.

La résolution adoptée par le Sommet islamique de Dakar stipule notamment ce qui suit :

1. Tenant compte des profonds bouleversements survenus dans l'économie mondiale, depuis 1981, et de leurs incidences potentielles sur les économies des Etats Membres, la Conférence a demandé au COMCEC de prendre des mesures nécessaires, y compris la convocation des réunions d'experts et de colloques, pour élaborer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action destiné au renforcement de la coopération économique devant être soumises au COMCEC par le Secrétariat général, pour adoption et décision appropriées, dans les meilleurs délais possibles.
2. La Conférence a, par ailleurs, appelé les Etats Membres à poursuivre leurs efforts pour la mise en oeuvre du Plan d'action' pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres, de manière à optimaliser la complémentarité de leurs économies et à contribuer

activement à l'élaboration de nouvelles stratégies à cette fin. Sous l'auspice du COMCEC. Elle a également appelé à la promotion de la coopération inter-régionale et à l'intégration économique progressive devant mener à la création d'un marché commun islamique en tenant dûment compte des groupements d'intégration régionale existants.

La résolution pertinente adoptée par la conférence et jointe en annexe à ce rapport.

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats Membres en les invitant à la mettre en oeuvre et à l'en informer. Par ailleurs le projet d'ordre du jour de la réunion du groupe d'experts sur les nouvelles stratégies du Plan d'Action pour la coopération économique et commerciale sera soumis à la huitième session du Comité de Suivi pour examen et avis.

Les progrès réalisés à ce jour dans l'application des décisions du Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC), particulièrement après sa septième session, se résument comme suit :

I) COOPERATION ECONOMIQUE

i) Activités des Organes et des institutions de l'OCI qui s'occupent de l'Economie et du commerce

La septième session du COMCEC a beaucoup apprécié les activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI s'occupant des questions économiques et commerciales et leur a demandé de viser plus d'efficacité et d'éviter le double emploi et de rationaliser leurs dépenses.

Elle a par ailleurs marqué son inquiétude face aux difficultés financières persistantes des organes subsidiaires de l'OCI à cause du non paiement des contributions obligatoires et des arriérés des Etats Membres, ce qui freine la réalisation des programmes de travail de ces institutions;

La sixième Conférence islamique au Sommet a, de son côté, exhorté les Etats Membres à prendre une part active dans les programmes de ces organes et à payer régulièrement leurs contributions obligatoires et leurs arriérés aux budgets de ces organes, et ce, dans les meilleurs délais, cela en raison des difficultés financières auxquelles ces institutions sont confrontées présentement. Comme précisé dans la partie introduction, le Secrétariat général, après le Sommet, a envoyé la résolution concernant cette question à tous les Etats membres en les invitant à la mettre en oeuvre et de l'en informer.

ii) Signature et Ratification des Statuts et des Accords

La septième session du COMCEC et le sixième Sommet islamique ont exhorté les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et/ou ratifier le plus tôt possible les statuts et les accords dans le domaine de la Coopération économique et qui ont été élaborés ou conclus dans le cadre de l'OCI.

Dans ce contexte, le Secrétariat général communique ci-dessous la situation actuelle des accords/statuts pour des recommandations appropriées à la huitième session du COMCEC.

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale a été approuvé par la huitième Conférence

islamique des Ministres des Affaires étrangères en 1397 (1977). L'accord cherche à encourager le transfert de capitaux et d'investissements, l'échange de données, d'expérience, de capacités techniques et technologiques entre les pays membres et à faciliter l'application d'un traitement égal et non discriminatoire dans des échanges entre lesdits pays tout en accordant une attention particulière aux Etats membres les moins avancés. L'Accord est entré en vigueur et a été signé jusqu'à présent par 37 et ratifié par 26 pays membres de l'OIC.

L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres a été adopté par la douzième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en 1401H (1981). L'Accord détermine les principes de base de la promotion du transfert de capitaux entre les Etats membres et protège leurs investissements contre les risques non commerciaux tout en garantissant le transfert à l'étranger du capital et de ses produits. L'Accord a été jusqu'à présent signé par 18 et ratifié par 13 pays membres de l'OIC. Etant ratifié par plus de dix pays, il est entré en vigueur en février 1988.

Les statuts de l'Union des télécommunications des Etats Islamiques (UTEI) et de l'Association Islamique du Ciment ont été approuvés par la quinzième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en 1405H (1984). Les statuts de l'UTEI, étant signé par neuf Etats et ratifiés par sept, ils ne sont pas encore entrés en vigueur.

En ce qui concerne l'Association Islamique du Ciment, seul la République de Turquie et l'Etat de Palestine ont signé ses statuts.

Les statuts de l'Association Islamique des Armateurs sont déjà entrés en vigueur.

Les statuts du Conseil Islamique de l'aviation civile ont été signés par sept membres seulement, ce qui n'est pas suffisant pour leur entrée en vigueur.

## II) COOPERATION COMMERCIALE

### a) Système de Préférence commerciale entre les Etats Membres de l'OCI

L'Accord cadre sur le Système de préférence commerciale entre les Etats Membres a été déposé au siège de l'OCI pour signature et ratification par les Etats Membres. Les Etats Membres ont été informés et invités à signer et/ou ratifier l'accord. Le Sénégal, la Turquie, le Tchad, l'Indonésie et la Jamahiriya Arabe Libyenne ont déjà signé l'accord. La République de Turquie l'a déjà ratifié. Le Soudan a notifié son intention de signer, très prochainement, l'Accord.

Le Secrétariat général est en train de prendre les dispositions nécessaires pour accélérer la procédure de signature et de mise en oeuvre de cet accord. Des notes de rappel ont été envoyées à cet effet aux Etats Membres au cours du mois de mai 1992.

Il est a rappeler qu'il faut, 10 signatures, pour commencer les négociations nécessaires.

D'une manière générale, le Secrétariat général déploie tous les efforts nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des statuts et accords liants les Etats membres de l'OCI.

Le Secrétariat général va encore relancer les Etats membres sur cette importante question de signature et ratification des statuts/accords et va certainement amené les textes des accords à la prochaine session du COMCEC pour signature comme convenu lors de la dernière réunion.

**b. Réseau d'Information commerciale dans les pays Islamiques (T.I.N.I.C)**

La septième session du COMCEC a :

Rendu Hommage au CIDC et à la BID pour la révision de l'étude conjointe qu'ils ont entreprises pour Identifier les inter-relations fonctionnelles et les complémentarité entre le TINIC et OICIS-NET.

La réunion a demandé au CIDC de continuer à veiller, en coopération étroite avec les points focaux et la BID, aux préparatifs nécessaires concernant les bases de données requises et d'en faire rapport à la prochaine réunion du Comité du suivi.

Enfin la septième réunion du Comcec a exprimé sa satisfaction quant aux progrès accomplis par le BID en vue de l'établissement du Réseau d'information des Pays islamiques de l'OCI (OICIS-NET) lequel pourrait comprendre le TINIC en tant que base de données spécialisées en matière d'information commerciale.

La direction du Centre islamique pour le Développement du commerce continue ses négociations avec la BID pour la mise en place de ce système aux moindres coûts, aux meilleurs conditions et dans les meilleurs délais.

Dans ce cadre une réunion d'experts a été organisé par la BID en 1991 pour approfondir l'étude du projet. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce soumettra un rapport sur la question au point 4 du projet d'ordre du jour du Comité de Suivi du COMCEC.

Système d'Assurance-crédit à l'exportation et de garantie

La septième session du COMCEC avait approuvé le Projet d'Accord portant création de la société islamique d'assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements.

Cette session avait demandé à la BID de prendre, dans les meilleurs délais, les mesures juridiques et administratives nécessaires à la création d'une institution subsidiaire placée sous l'égide de la BID, tel que prévu dans l'Accord portant création audit système.

La seizième session du Conseil des Gouverneurs de la BID tenue à Tripoli (Jamahiriya Arabe Libyenne) en mars 1992, a adopté une résolution autorisant la création de ce système comme institution subsidiaire de la Banque.

Le capital de cette institution subsidiaire de la BID sera de 100 millions de dollars US.

La BID a déjà signé l'accord et souscrit 50% du capital de l'institution et a saisi les Etats Membres pour les inviter à souscrire au capital du système. La BID présentera son rapport sur cette question au point 5 du projet d'ordre du jour Comité de Suivi du COMCEC.

Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes

La septième session du COMCEC a demandé à l'institution turque de normalisation de prendre les mesures nécessaires pour l'harmonisation des normes en vigueur dans les pays membres et l'établissement de normes communes conformes à la

Méthodologie et de soumettre, par le truchement du Secrétariat général de l'OCI, un rapport d'activité au Comité de Suivi.

L'institution turque de Normalisation avait convoqué une réunion d'experts sur la question pour le mois d'avril 1992.

La réunion n'a toutefois pas pu se tenir étant donné qu'il n'y avait pas assez d'Etats membres qui avaient confirmé leur participation. La huitième session du Comité de Suivi du COMCEC voudra bien encourager les Etats membres à participer à la prochaine réunion qui sera convoquée prochainement sur cette question.

e) Union Islamique Multilatérale de Compensation

La septième session du COMCEC avait noté avec appréciation que la BID a finalisé "l'Accord-Type de Compensation Multilatérale Islamique" et l'a soumis à la huitième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats membres de l'OCI. La même session du COMCEC avait approuvé, par principe, l'accord proposé et entériné la recommandation des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires préconisant que :

- a) Ledit accord devrait être flexible quant aux biens qu'il couvre et que l'adhésion devrait se faire sur une base volontaire ; et
- b) Compte tenu des différences qui existent entre les systèmes économiques et commerciaux et les législations monétaires en vigueur dans les Etats membres, que des accords de compensation puissent être conclus entre des sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer.

Le Secrétariat général a communiqué les documents concernant l'Union Islamique Multilatérale de Compensation aux Etats membres en les invitant à y adhérer.

Le Secrétariat général a, par la même occasion, invité les Etats, en cas de besoin, à approcher la Banque Islamique de Développement qui a confirmé sa disponibilité à les aider dans la mise en place de ce système sur une base régionale.

Le Secrétariat général suivra attentivement cette question en étroite coopération avec les Etats membres et la BID.

f) 5eme Foire Islamique de Commerce

La 4ème Foire Islamique de Commerce s'est tenu à Tunis du 4 au 15 octobre 1990 et la Cinquième est prévue au Soudan en 1992. Le retard accusé dans les préparatifs de la cinquième foire, coté soudanais, a poussé la République Islamique de l'Iran à proposer d'organiser la cinquième foire islamique en 1992 et de renvoyer à 1994 la tenue au Soudan de la sixième foire. La neuvième session de l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Echanges de Marchandises tenue à Karachi, Pakistan, le 5 jun 1991 avait accepté cette proposition et par la suite informé le Secrétariat général de sa décision. Face à cette nouvelle situation, le Secrétariat général a décidé :

1. d'en informer :

- a) S.E. Turquit Ozal, Président de Turquie et Président du COMCEC ;
- b) S.E. Hikmet Cetin, Ministre des Affaires étrangères dse Turquie et Président de la 20ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, pour les informer des derniers développements tout en demandant leur avis sur la question.

2. d'envoyer en même temps une note verbale au gouvernement soudanais, l'informant de la proposition de tenir la cinquième foire à Téhéran en 1992 et la sixième à Khartoum en 1994 ;
3. après réception de ladite note, le gouvernement soudanais a répondu, confirmant qu'il était prêt à organiser la cinquième foire à Khartoum, Soudan, au mois de décembre 1992, conformément à la décision de la dix-neuvième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, tenue au Caire au mois d'Août 1990
4. Fort de cette confirmation, le Secrétariat général a invité le gouvernement soudanais à prendre toutes les dispositions utiles pour préparer et organiser la foire à Khartoum, tout en tenant compte des contraintes du temps ;
5. En conséquence, le Secrétariat général a lancé des invitations à tous les Etats membres leur demandant de prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation à cette foire ;
6. S.E. Turgut Ozal, Président de Turquie et Président du COMCEC et S.E. Hikmet Cetin, Ministre des Affaires étrangères de Turquie et Président de la vingtième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères ont également été informés en conséquence.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (Casablanca) et la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echanges de Marchandises (Karachi) sont chargés de coordonner leurs actions avec le Soudan, pays hôte, pour assurer le succès de la sixième foire islamique. Le Secrétariat général de l'OIC suit attentivement la question.

g) Plan de Financement du Commerce à Plus Long Terme

Ce Plan qui relève de la Banque Islamique de Développement est devenu opérationnelle en 1987 avec la participation de 10 Etats membres. Il s'agit là de l'une de grandes réalisations du COMCEC visant à promouvoir activement les exportations non-traditionnelles entre les Etats membres ;

Ce Plan sert de mécanisme efficace permettant d'accroître le commerce inter-OCI. A présent, le système compte 21 Etats membres avec un capital de plus de 303 millions de dinars islamiques.

La durée du financement varie entre 6 et 60 mois. A la fin de 1411 H (fin juin 1991) le montant total des financements approuvés atteignait 126,9 millions de dinars islamiques (166,9 millions de \$ US).

### III) COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE

Il convient de signaler qu'une série de Réunions Ministérielles sur la Coopération Industrielle entre les pays membres de l'OCI se sont tenues.

Plusieurs Projets Conjointes ont été identifiés, étudiés et approuvés pour les Etats membres, en collaboration avec la Chambre Islamique de Commerce, de l'Industrie et d'Echanges de Marchandises (CICIEM), la BID et l'ONUDI.

Toutes les conclusions des réunions ministérielles, ainsi que les études sectorielles, recommandations des différents séminaires organisés par la BID, l'ONUDI et la Chambre Islamique ont été communiqués aux Etats membres.

La huitième session du Comité de Suivi du COMCEC voudra bien demander aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer dans les meilleurs délais, leurs commentaires sur le Projet de Mécanisme de Promotion de Projets Conjointes au Président en exercice du Comité de Suivi sur la Coopération Industrielle et aussi exhorter les Etats membres à abriter la 4ème réunion Ministérielle sur la Coopération Industrielle pour finaliser ce mécanisme.

IV) COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE  
ALIMENTAIRE ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Il convient de signaler que la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole tenue à Islamabad, Pakistan, en septembre 1988, avait adopté 10 résolutions qui, si elles sont mises en oeuvre, pourraient beaucoup contribuer à atteindre les objectifs de sécurité alimentaire dans les pays islamiques.

Un rapport complet sur la Conférence a été envoyé aux Etats membres et aux agences concernées tout en leur demandant de mettre en oeuvre la décision contenue dans le rapport. Le Secrétariat Général suit sa mise en application auprès des Etats membres et des agences concernées.

Le Secrétariat Général a également envoyé, aux Etats membres, les documents relatifs à la création d'une Réserve de Sécurité Alimentaire tout en leur demandant de lui faire parvenir leurs vues.

Le Secrétariat Général, en collaboration avec la BID, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement Sénégalais, a organisé à Dakar, République du Sénégal, un symposium sur la Sécurité Alimentaire dans les pays islamiques en décembre 1991, en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet.

Le sixième Sommet islamique, après avoir pris connaissance du rapport de ce symposium de Dakar a :

1. EXPRIME sa satisfaction quant aux recommandations adoptées par ce symposium et aux résolutions annexées à son rapport final.
2. DEMANDE aux Etats Membres et à toutes les institutions financières économiques et techniques de la Ummah d'aider les pays africains concernés dans la mise en oeuvre de ces recommandations.

3. APPELLE les Etats Membres à fournir des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées en vue de leur permettre d'accroître leur assistance aux Etats africains Membres pour la mise en oeuvre rapide et efficiente de leur stratégie nationale pour la sécurité alimentaire.

Le sixième Sommet islamique a également adopté une déclaration sur la décennie de la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OIC. Le Secrétariat général a communiqué les documents du symposium de Dakar ainsi que les résolutions du Sommet de Dakar aux Etats membres en les invitant à les mettre en oeuvre.

Un Comité de Suivi présidé par S.E. le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal déploie tous les efforts nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de Dakar sur la sécurité alimentaire en Afrique.

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran et le Secrétariat général ont commencé les préparatifs de la quatrième réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole prévue à Téhéran en 1992. La huitième réunion du Comité de Suivi du COMCEC voudra bien inviter les Etats membres à y participer.

#### V) COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

La Première Réunion Ministérielle sur les Transports des Etats membres de l'OIC s'est tenue à Istanbul, du 7 au 10 septembre 1987, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Les Ministres ont exprimé leur conviction que le secteur des Transports constitue un élément important dans le développement de la coopération commerciale et économique entre les pays islamiques et a, entre autres, décidé de coopérer dans le développement :

- a) du transport routier ;
- b) du transport maritime ;
- ç) du transport ferroviaire ;
- d) de la formation dans le domaine des transports ;

Le Secrétariat Général est en contact avec le gouvernement de la Turquie (en sa qualité de Président du Comité de suivi), les Etats **membres** et **les agences** concernées par la mise en application de la décision des Ministres des Transports mais jusque là le Secrétariat n'a reçu aucune information à ce sujet, à l'exception de l'information reçue récemment du Forum Economique Consultatif tenu en Indonésie, Forum qui a organisé un séminaire pendant la deuxième semaine de janvier 1992 sur les voies et moyens pouvant permettre de résoudre les problèmes du transport maritime des Etats membres de l'OCI.

La huitième session du Comité de Suivi du COMCEC est priée d'inviter les Etats membres à mettre en oeuvre les décisions de la Première Réunion des Ministres des Transports.

#### VI) COOPERATION DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS

La Première Réunion Ministérielle sur les Communications s'est tenue en tandem avec la Quatrième session du COMCEC à Istanbul, Turquie, au mois de septembre 1988.

Le Gouvernement de la République de l'Indonésie a abrité la deuxième réunion Ministérielle sur les Communications à Bandung, Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991. La réunion qui a connu un grand succès a adopté en plus des résolutions, une déclaration intitulée "Déclaration de Bandung sur les Communications".

Le Secrétariat général a communiqué les documents de la réunion aux Etats membres en les invitant à les mettre en oeuvre et à l'en informer.

Le Secrétariat Général garde un contact étroit avec le gouvernement indonésien (Président du Comité de Suivi de la seconde réunion de l'OCI sur les communications) pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la Deuxième Réunion Ministérielle sur les Communications.

La huitième Session du Comité de Suivi du COMCEC voudra bien demander aux Etats membres de mettre en oeuvre les décisions de la Première et de la seconde réunions Ministérielles sur les Communications en vue d'accélérer le développement de ce secteur vital dans les Etats membres et renforcer leur coopération dans ce domaine.

#### VII) COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE

L'Energie est l'un des domaines prioritaires du Plan d'Action. La Première Réunion Ministérielle sur l'Energie des Etats membres de l'OCI s'est tenue parallèlement avec la cinquième session du COMCEC à Istanbul, Turquie, du 3 au 6 septembre 1989.

Les Ministres de l'Energie des Etats membres de l'OCI, reconnaissant que les questions énergétiques constituent un élément important de coopération dans différents domaines entre les Etats membres et que le développement des ressources énergétiques et des réseaux d'électricité mènera au progrès et contribuera au bien-être général des pays islamiques et à leurs intérêts mutuels, ont adopté une résolution générale sur ce point.

Cette résolution recommande entre autres, aux Etats Membres, d'améliorer le rendement des installations énergétiques, d'accélérer le transfert de technologie entre eux dans le domaine énergétique, d'encourager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et de créer des réseaux régionaux inter connectés dans le domaine de l'énergie électrique.

Le rapport et les résolutions de la Première réunion des Ministres de l'Energie ont été envoyés aux Etats membres et aux agences concernées pour la mise en oeuvre des décisions qui y sont contenues.

La huitième session du comité de suivi du COMCEC est priée de mettre en exergue l'importance de la coordination et de la conjugaison d'efforts des Etats membres et de l'orientation de ces efforts vers la réalisation d'une coopération étroite entre eux dans le but de créer, d'améliorer et de développer leurs systèmes et leurs ressources énergétiques. Elle est de même priée d'exhorter les Etats membres à mettre en oeuvre la Résolution de la Première Réunion Ministérielle sur l'Energie.

VIII) COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI  
ET DE LA SECURITE SOCIALE

La deuxième réunion du groupe d'experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a créé deux Groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'Accord Bilatéral sur la Sécurité Sociale" et l'autre, le "Projet d'Accord Modèle Bilatéral sur l'Emploi et l'Echange de la Main d'Oeuvre". Le Groupe de Travail chargé de la Sécurité Sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'Accord. La réunion du deuxième Groupe de Travail chargé de l'Emploi et de l'Echange de la Main d'oeuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1989 et a mis au point le Projet d'Accord.

Le Secrétariat Général, tout en faisant parvenir aux Etats membres ces rapports du Groupe de Travail sur l'Emploi et l'Echange de la Main d'Oeuvre en même temps que le Projet d'Accord, les a informés que les deux Projets d'Accord seront soumis à la Troisième réunion du Groupe d'Experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale pour leur examen. Dans ce cadre, le Secrétariat Général

voudrait informer la présente session que la vingtième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Istanbul a, entre autres, invité les Etats membres à abriter la Troisième Réunion du Groupe d'Experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale pour mettre au point les deux projets d'Accord sur la Sécurité Sociale, l'Emploi et l'Echange de la Main d'Oeuvre.

Au vu de ce qui précède, le COMCEC est prié d'exhorter les Etats membres à examiner la possibilité d'abriter la troisième réunion du Groupe d'Experts sur le Travail et la Sécurité Sociale dans le but de mettre au point les deux projets d'Accords mentionnés ci-dessus.

IX) COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LES ETATS  
MEMBRES DE L'OCI

La première réunion ministérielle sur la "Coopération Technique" s'est tenue en même temps que la sixième session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) à Istanbul, République de Turquie, du 7 au 10 octobre 1990. Antérieurement, une réunion des points focaux nationaux sur la coopération technique entre les Etats membres de l'OCI s'est tenue du 24 au 26 mars 1990, succédant à la sixième réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

La première réunion ministérielle sur la coopération technique a, entre autres, invité les Etats membres à participer à la réunion annuelle des points focaux nationaux sur la coopération technique entre les Etats membres, ce qui permettra de renforcer la coordination entre les points focaux nationaux sur la coopération technique.

La deuxième réunion des points focaux nationaux s'est tenue à Istanbul, simultanément avec la session de la réunion du Comité de Suivi du COMCEC, du 12 au 13 mai 1991, réunion au cours de

laquelle les points focaux de plusieurs Etats membres ont établi d'importants contacts bilatéraux entre eux dans le cadre de leur coopération technique, La troisième réunion des points focaux est prévue à Istanbul, Turquie du 9 au 11 mai 1992 ( 7-9 Dhul Qidah 1412H).

La BID de son côté, a développé un bon programme de coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI (PCT). Le Secrétariat général de l'OCI, la BID, l'IFSTAD et le PNUD élaborent actuellement un programme conjoint de transfert de technologie à travers des nationaux expatriés (TOKTEN). Ce projet peut s'intégrer dans le cadre de la coopération technique entre les Etats membres de l'OCI.

Etant donné l'importance de la coopération technique, le COMCEC voudrait prier les Etats membres de participer activement aux réunions des points focaux nationaux sur la coopération technique qui doit se tenir chaque année en Turquie, succédant à la réunion annuelle du Comité de Suivi du COMCEC.

X) REUNION DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
ET DES AUTORITES MONETAIRES DES ETATS MEMBRES

La huitième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats membres de l'OCI s'est tenue du 30 au 31 mai 1991 au Caire (République Arabe d'Egypte).

Au cours de cette réunion, les gouverneurs ont débattu en profondeur de l'étude préparée par la BID sur l'Union Islamique Multilatérale de Compensation et ont accepté le principe de la création de l'Union sous certaines conditions.

Il n'a pas été tenu de réunion des gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres en marge de la seizième session du Conseil des Gouverneurs de la BID tenue

à Tripoli en Mars 1992, parce que la dernière réunion au Caire **avait décidé** que dorénavant les réunions des Banques centrales seraient convoquées uniquement sur demande des Etats membres et le Secrétariat général n'a pas reçu des demandes dans ce sens.

XI) LES PROBLEMES ECONOMIQUES DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES, DU PEUPLE SYRTEN DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPE ET DU PEUPLE ARABE DANS LES AUTRES TERRITOIRES OCCUPES

La sixième Conférence islamique au Sommet, réunie à Dakar, République du Sénégal, 3 - 5 Jumada Al-Thani 1412 H (du 9 au 11 décembre 1991)

Rappelant la résolution No 4-20/E adoptée par la 20ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, a entre autres,

"Appelé tous les Etats Membres et la Communauté internationale à apporter leur aide matérielle et morale à l'Organisation de la libération de la Palestine de façon à lui permettre d'entamer la réalisation de ses projets et programmes économiques dans les territoires palestiniens occupés et à maintenir l'élan de l'Intifadha du peuple palestinien et à soutenir la résistance du peuple palestinien face à l'occupation sioniste dans les territoires palestiniens et d'accorder également leur appui aux citoyens syriens qui vivent sous le joug de l'occupation dans le Golan syrien occupé et aux citoyens d'autres territoires arabes occupés".

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats membres et aux agences concernées tout en leur demandant de les mettre en oeuvre.

**XII) ASSISTANCE AU LIBAN**

La vingtième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la septième session du COMCEC ont également réaffirmé leurs résolutions précédentes sur la nécessité d'accorder une assistance financière économique et humanitaire au Liban. Elle a pris note **des** besoins du Liban en matière d'assistance économique et technique et de formation.

Le Secrétariat Général a communiqué cette résolution aux Etats membres en les invitant à les mettre en oeuvre et à l'en informer au fur et à mesure.

XIII) L'ETAT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET  
LA POLITIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE  
DANS LE MONDE ISLAMIQUE DANS LE CONTEXTE  
PE LA SITUATION ECONOMIQUE MPNPIALE

La Sixième Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal, du 3 au 5 Joumaḍ Al-Thani 1412 H (9 - 11 décembre 1991),

Rappelant la résolution No 1/20-E de la 20ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères qui a exprimé sa profonde préoccupation face à la crise économique internationale persistante et de plus en plus aiguë, ces dernières années, et qui a affecté les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier, provoquant ainsi un déséquilibre dans la structure économique mondiale a, entre autres, ;

EXHORTE les Etats Membres à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre le Plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres de manière à maximaliser les complémentarités de leurs économies et de contribuer activement à la formulation de nouvelles stratégies sous l'égide du COMCEC,

- SOULIGNE l'importance du rôle que peut jouer le secteur privé dans le renforcement de l'action islamique commune et EXHORTE les Etats Membres à aménager les conditions propices au renforcement des contacts entre les entreprises, les sociétés, les banques et les autres institutions économiques des Etats Membres,

DEMANDE au COMCEC d'envisager dans le cadre de la révision des stratégies du plan d'action sur la coopération économique entre les Etats Membres, les voies et moyens pour la promotion de la coopération inter-régionale et l'intégration progressive de leurs économies conduisant à l'établissement d'un marché commun islamique tenant dûment compte des groupements régionaux déjà existants et oeuvrant dans le même domaine,

La Conférence a enfin invité les Etats Membres à contribuer activement à la formation du nouvel ordre international en vue d'assurer une croissance et un développement soutenus.

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats membres en les invitant à les mettre en oeuvre et à l'en informer.

#### XIV) REGLES DE PROCEDURE DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale a chargé le Secrétariat Général d'élaborer les Règles de Procédure et de Substance du COMCEC.

Les projets de statuts et de règles de procédures du COMCEC ont été adoptés par la septième session du COMCEC et approuvés par le sixième Sommet islamique, ce qui permet au COMCEC de fonctionner maintenant selon des bases juridiques plus solides et durables et

créer les meilleurs conditions pour l'élaboration et la mise en oeuvre de nouvelles stratégies du Plan d'Action telles que décidé par le sixième Sommet islamique.



- VIII -

RAPPORT D'ACTIVITE DU CIDC SUR  
LE RESEAU D'INFORMATIONS COMMERCIALES  
ENTRE LES PAYS ISLAMIQUES  
(TINIC)

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

CENTRE ISLAMIQUE POUR  
LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE  
CASABLANCA



ORGANISATION  
OF THE ISLAMIC CONFERENCE

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT  
OF TRADE  
CASABLANCA

RAPPORT D'ACTIVITE DU CIDC SUR LE  
RESEAU D'INFORMATION COMMERCIALE POUR  
LES PAYS ISLAMIQUES  
TINIC

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

La Résolution adoptée par la Septième Session du COMCEC demande au CIDC de continuer à veiller, en coopération étroite avec les points focaux et la BID, aux préparatifs nécessaires concernant les bases de données requises et d'en faire rapport à la prochaine réunion du Comité de Suivi.

En application de cette résolution, une réunion de coordination entre le CIDC et la BID a été tenue à Casablanca en Mars 1992. Cette réunion a été consacrée à l'identification des tâches à mener par chacune des deux institutions pour commencer la mise en œuvre du TINIC dans le cadre du Réseau OICIS-NET devant être développé par la BID.

C'est ainsi que les opérations suivantes ont été menées ou programmées

### 1. Désignation des Points Focaux Nationaux (PFN)

Le CIDC a saisi officiellement les Etats membres pour la désignation de leurs PFN respectifs. Il a été spécifié que ces derniers devraient répondre aux caractéristiques ci-après :

- Etre un établissement public ou privé spécialisé dans le domaine de l'information et de la promotion commerciales (Centre de Promotion des Exportations ou équivalent) ;
- Disposer, pour le démarrage, de l'équipement minimum nécessaire : téléphone, télex, fax ;
- Equipement souhaité ultérieurement : terminal de télécommunication pour la connexion sur le Réseau.

Il est prévu que la mission des PFN portera essentiellement sur :

- La collecte des informations sur la base de questionnaires mis au point par le CIDC et leur transmission à ce dernier ;
- et la liaison entre l'utilisateur et le CIDC pour répondre aux besoins d'information.

Par ailleurs, il a été demandé aux Etats membres de répondre avant le 15 Juin 1992 afin de permettre la convocation, en automne 1992, de la première réunion des PFN devant définir les procédures de coopération pour le démarrage du TINIC.

## **2. Définition du système des bases de données :**

Le CIDC a procédé à la définition des bases de données à constituer ; cette définition sera finalisée au cours du 1er Semestre 1992 en relation avec la BID.

Il est à rappeler que le TINIC prévoit de développer les bases de données suivantes :

- Base de données bibliographiques
- Fichier des opérateurs du commerce extérieur
- Base de données des appels d'offre
- Base de données statistiques du commerce extérieur
- Base de données d'échange d'information commerciale
- Base de données réglementation du commerce extérieur
- Base de données des prix des produits de base.

## **3. Collecte de l'information**

Un premier questionnaire général a déjà été diffusé par la BID. D'autres questionnaires spécifiques à chaque base de données seront diffusés par le CIDC auprès des Etats Membres avant Juin 1992.

## **4. Formation**

Des séminaires de formation seront organisés conjointement par la BID/IRTI et le CIDC à l'intention des PFN.

## **5. Promotion et Marketing**

Outre la rencontre à l'intention des responsables des PFN, les manifestations commerciales islamiques et internationales seront mises à profit pour la promotion des réseaux OICIS-NET et TINIC. De plus, un séminaire d'information pourrait être organisé en marge de la Foire Islamique.

\* \*  
\*

En résumé, le premier semestre 1992 aura donc vu le déclenchement des premières opérations de démarrage du TINIC : désignation des Points Focaux Nationaux, définition du contenu des bases de données et diffusion des questionnaires.

En espérant que le calendrier prévu sera respecté, les autres étapes seront entamées avant la fin 1992 : première réunion des PFN, saisie des informations recueillies et programme de formation.

- IX -

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BID SUR  
L'ETAT D'AVANCEMENT DU SYSTEME D'ASSURANCE-CREDIT  
A L'EXPORTATION ET DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BID  
SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU SYSTEME D'ASSURANCE-CREDIT  
A L'EXPORTATION ET DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

1. La Première session du Comité Permanent de l'OCI pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC), tenue à Istanbul, au mois de Safar 1405H (novembre 1984), a demandé à la BID d'effectuer trois études, dont une étude de faisabilité sur la création d'un Système d'Assurance-crédit à l'exportation pour les Etats membres de l'OCI.

Par la suite, la Troisième session du COMCEC tenue à Istanbul au mois de Moharram 1408H (septembre 1987), a examiné un rapport élaboré et présenté par la BID s'intitulant: "Etude détaillée relative à la création d'un Système d'Assurance et de Garantie du Crédit à l'Exportation entre les Etats membres de l'OCI". Le COMCEC a demandé à la BID de réunir un Groupe d'Experts pour examiner l'étude et mettre au point les modalités d'un système viable qui serait en même temps conforme à la Chari'a.

2. La BID a organisé cette réunion de Groupe d'Experts au mois de Joumad Thani, 1408H (janvier 1988). Les recommandations de ces experts ont été exploitées par la BID dans la refonte des sections pertinentes de "l'étude détaillée".

3. La Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC tenue à Istanbul au mois de Chabane 1408H (avril 1988), a examiné les deux documents suivants qui lui ont été présentés par la BID:

- i) version remaniée de "l'étude détaillée" et
- ii) "rapport de la réunion du Groupe d'Experts" tenue au siège de la BID en janvier 1988.

Compte tenu de l'importance du sujet, la réunion a demandé aux Etats membres de l'OCI de faire part de leur avis et observations à la BID sur les différentes questions soulevées par les experts. Des observations ont été reçues par la suite de la part de 10 Etats membres.

4. Ces observations ont été incorporées dans le rapport d'activité présenté par la BID a la Cinquième réunion du Comité de Suivi du COMCEC tenue à Istanbul au mois de Chawal 1408H (mai 1989). Cette réunion a demandé au Bureau de Coordination du COMCEC de recueillir des observations supplémentaires auprès des Etats membres de l'OCI et de les faire parvenir à la BID. Suite à cette demande, trois observations supplémentaires ont été reçues. Au total, 13 Etats membres ont donc fait part de leurs avis sur les questions relatives au système proposé.

5. Les recommandations telles que reflétées dans les résolutions de la cinquième session du COMCEC tenue à Istanbul au

mois de Safar 1410H (septembre 1989), pourraient être résumées comme suit :

- i} Les caractéristiques techniques et les modalités du système sont, d'une manière générale, appropriées.
- ii) Le système devrait être créé sur la base de la participation volontaire des Etats membres de l'OCI sans attendre des observations supplémentaires de la part des Etats sur le système. Les institutions du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI pourraient également prendre part au système.
- iii) Le système devrait couvrir d'une manière progressive les exportations et les investissements.
- iv) Le système devrait être créé au sein de la BID plutôt que de créer un nouvel organe. Il convient donc de poursuivre les préparatifs nécessaires à la mise en place du système et la BID devrait parachever les études nécessaires en vue de sa création.

6. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en vue de l'établissement du système d'Assurance-crédit à l'exportation proposé, la BID a organisé une réunion d'experts de haut niveau au mois de Joumad Thani 1410H (novembre 1989) en vue de tirer profit de l'expérience et des avis des participants à ladite réunion. Le rapport de cette réunion du Groupe d'Experts de haut

niveau était axé sur trois questions d'une importance fondamentale :

- i) Questions de fonds : elles portent sur la nature de l'institution proposée, les types de police d'assurance qui pourraient être émises, le champ d'action du système, les risques à couvrir, l'établissement d'un barème des primes, le capital, la capacité d'assurance et la manière de traiter de questions telles que la capacité de souscription des pays, le plafond de la police d'assurance et le montant des engagements:
- ii) Réassurance : il s'agit de la politique à adopter à l'égard de cette question;
- iii) Calendrier de mise en oeuvre, notamment rédaction des documents appropriés, nature des besoins administratifs en personnel, coût de fonctionnement et questions y afférentes.

7. Conformément à la décision de la Cinquième session du COMCEC tenue à Istanbul du 3-6 septembre 1989, la BID a soumis à la Sixième session du COMCEC (réunie à Istanbul, du 7-9 octobre 1990), le "Projet d'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance-Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements", préalablement communiqué aux Etats membres de l'OIC pour recueillir leurs vues et leurs commentaires.

8. Au cours de la Sixième session du COMCEC, les Ministres ont salué les efforts déployés par la BID en vue de l'élaboration du "Projet d'Accord" . La Sixième session du COMCEC a demandé que ce "Projet d'Accord" fasse l'objet d'un examen approfondi dans le cadre d'une réunion qui regrouperait des experts qualifiés des Pays membres en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC, au siège de la BID à Djeddah, afin de finaliser le Projet d'Accord, conformément au mandat suivant :

- i) Le système en question, devrait commencer par l'assurance-crédit à l'exportation et couvrir graduellement les investissements;
- ii) Le système devrait opérer à travers une institution à établir en tant qu'organe subsidiaire de la BID, le Président de la Banque assurant les fonctions de Président ex-officio du Conseil Général dudit système;
- iii) Le système devrait être établi sur la base de la participation volontaire ;
- iv) Les bénéficiaires du système devront être exclusivement les pays membres de l'OCI. Le système devrait aussi permettre la participation du secteur privé dans les Pays membres;
- v) Le système devrait être limité aux produits échangés entre les Pays membres et conformes à des règles

d'origine spécifiques et devrait couvrir les risques tant commerciaux que non commerciaux.

Le COMCEC a demandé que la version finale du "Projet d'Accord" établie par la réunion du Groupe d'Experts soit soumise à la Septième réunion du Comité du suivi du COMCEC.

9. Partant, le Groupe d'Experts a tenu sa réunion au siège de la BID à Djeddah les 9-10 Chawal 1411H (23-24 avril 1991). Conformément au mandat qui lui a été accordé par la Sixième session du COMCEC, les experts ont examiné le Projet d'Accord et l'on révisé en conséquence. Les débats de la réunion se sont déroulés conformément au mandat indiqué ci-dessus, et tel qu'approuvé au préalable par les Ministres de la Sixième session du COMCEC. Un échange de vues a porté sur tous les aspects du "Projet d'Accord".

10. De nombreuses opinions ont été émises concernant diverses questions qui seront, soit reflétées dans le "Projet d'Accord" révisé, soit formulées d'une manière plus détaillée par la Direction du Système. L'une d'entre elles, qui a suscité de longues discussions, concernait une résolution adoptée par la Quatorzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue en l'an 1403H (1983) recommandant d'éviter la création de nouvelles institutions en attendant que des études complémentaires ait été effectuées par le Comité des Experts. Mais après une discussion approfondie de la question, les experts

sont convenus que le projet était conforme aux directives de la quatorzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères, et à l'Article 15 de "L'Accord pour la Promotion, la Protection et la Garantie de l'Investissement parmi les Etats membres de l'OCI" lequel, entre autres, stipule que le système proposé par l'Accord soit un organe subsidiaire relevant de la BID. Les experts sont aussi convenus à l'unanimité que bien que le Système doive, de par sa nature même, jouir d'une autonomie juridique et financière, il doit néanmoins être appliqué dans le cadre des arrangements institutionnels, de l'administration et de la Direction de la BID.

11. Plusieurs commentaires pertinents ont été formulés par les experts. Au terme des débats, les experts sont convenus à l'unanimité que le document révisé était conforme aux directives de la Sixième session du COMCEC. La BID a ensuite reflété les suggestions et commentaires émis dans le document par des amendements appropriés qui ont permis aussi de parachever le Projet d'Accord.

12. Le Président de la réunion du Groupe d'Experts a demandé à la Banque de soumettre au prochain Comité du Suivi du COMCEC en mai 1991, le texte complet du rapport ainsi que le "Projet d'Accord" révisé, pour examen. A son tour, le Comité du Suivi devra présenter son rapport à la Septième session du COMCEC, qui se tiendra à Istanbul du 6 au 9 octobre.

13. La Septième réunion du Comité du Suivi du COMCEC s'est tenue à Istanbul le 7-9 mai 1991. Au point 4 de l'ordre du jour, le représentant de la BID a présenté les conclusions de la Réunion du Groupe d'Experts réunie les 23-24 avril 1991 au siège de la BID, et a exposé les grandes lignes du "Projet d'Accord" tel que révisé par les experts. Le Comité a rendu hommage à la BID pour avoir accueilli la Réunion du Groupe d'Experts, organisée en coopération avec le Bureau de Coordination du COMCEC et pour l'élaboration du texte révisé du "Projet d'Accord".

14. Le Comité a noté avec satisfaction que le contenu dudit "Projet d'Accord" était conforme aux directives du COMCEC et a recommandé ce qui suit :

- a) La BID devrait prendre les mesures nécessaires à la création de l'institution subsidiaire préconisée par le Projet d'Accord,
- b) La BID devrait présenter un rapport d'activité aux ministres de la Septième session du COMCEC, prévue du 6 au 9 octobre 1991.

15. Le Projet d'Accord portant création de la Société islamique d'Assurance-Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements (La Société) a été approuvé par les Ministres à la Septième Session du COMCEC, tenue du 6 au 9 octobre 1991. A ladite session, les Ministres ont demandé à la Banque de prendre les mesures juridiques et administratives nécessaires pour la

création de la Société, afin que cette dernière puisse traiter d'affaires dans les plus brefs délais.

16. En vue d'appliquer les recommandations des Ministres, deux mesures ont été prises par la Banque:

(i) un groupe de travail inter-départemental a été constitué au sein de la Banque aux fins de prêter conseil à celle-ci en ce qui concerne les mesures juridiques, financières, organisationnelles et administratives urgentes que nécessite la création de la Société:

(ii) le Projet d'Accord de la Société a été présenté pour approbation, au Conseil des Directeurs Exécutifs et afin qu'il recommande au Conseil des Gouverneurs de la Banque d'approuver le Projet d'Accord, d'autoriser la Banque à participer au capital-actions de la Société et de lui permettre de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de ce Projet.

17. A sa 16ème session annuelle tenue à Tripoli, Libye, au mois de Sha'aban 1412 H (février 1992), le Conseil des Gouverneurs de la Banque a approuvé le Projet d'Accord de la Société et demandé aux Pays Membres de la Banque de souscrire au capital-actions de la Société. Le 19 Ramadan 1412 H (23 mars 1992) la BID a signé le Projet d'Accord et souscrit 50.000 actions. Au cours de la dernière semaine d'avril 1992, la Banque a envoyé une circulaire à

tous les Gouverneurs de la BID demandant à leurs Gouvernements respectifs de signer le Projet d'Accord et de souscrire au capital-actions de la Société. Les Pays qui ne pourront pas signer l'Accord avant le 4 juillet 1992 (date à laquelle une Réunion spéciale du Conseil des Gouverneurs de la BID sera tenue) peuvent habiliter leurs Gouverneurs respectifs à signer en leur nom au cours de la cérémonie spéciale qui sera tenue à cette date au siège de la Banque.

18. Conformément aux recommandations du Groupe de travail mentionné au paragraphe 16 ci-dessus, une mission de haut niveau a été envoyée par la BID au Caire du 24 au 28 mars 1992 pour une réunion consultative sur les mesures nécessaires à prendre en vue de la création de la Société. Ont pris part à la Réunion ' le Directeur général, "l'Inter-Arab Investment Guarantee Corporation" et le Vice-Président chargé des politiques et des services consultatifs de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA).

19. Il est clair qu'afin que la décision de créer la Société se transforme en réalité concrète, les mesures suivantes doivent être prises sans délai pour assurer une souscription rapide au capital-actions de la Société et permettre ainsi le démarrage des activités de la Société:

- A. Etablir une stratégie de pré-lancement pour assurer la signature de l'Accord et la souscription au capital-

actions de la Société par les Etats Membres de l'OCI. A cet effet, si cela est jugé nécessaire et opportun, des missions du plus haut niveau de la Banque pourront se rendre dans les Etats Membres pour les inciter à adhérer à la Société. Des visites seront également organisées auprès des Agences d'assurance-crédit à l'exportation, telles que le COFACE (France), l'HERMES (Allemagne) et le Département d'assurance-crédit à l'exportation (R.U) et' autres agences spécialisées similaires dans les Pays Membres de la Banque. L'objectif de ces visites sera de faire connaître la Société, d'établir des relations d'affaires, de bénéficier de l'expérience de ces institutions et d'obtenir la documentation susceptible d'être adaptée à l'usage de la Société.

- B. Nommer du personnel, y compris un Directeur. Le personnel consistera en un nombre très limité de membres de personnel qualifiés, dotés d'une expérience pratique appropriée en matière d'assurance-crédit à l'exportation, et d'une expérience dans le domaine de la pratique et des affaires relatives à l'assurance, vu que durant la phase initiale, la Société comptera principalement sur les services d'appui de la Banque.
- C. Entreprendre sans délai des mesures de lancement. Il s'agit là d'un aspect important dont s'occupera la

Société aussitôt qu'elle aura été créée. L'objectif de ces mesures sera de fournir des informations concernant le climat de l'investissement et les possibilités d'export/import dans les Pays Membres.

- D. Constituer un Groupe de Travail consultatif. Ce dernier consistera en un groupe permanent ayant pour fonction de fournir des conseils à la Banque et à la Société concernant toutes les questions techniques relatives à la performance des services de la Société.
- E. Mettre au point les politiques et les textes de contrats. A la lumière des informations et de la documentation obtenues auprès des diverses institutions, le Département juridique de la Banque s'emploiera à établir des projets de principes directeurs, de contrats d'assurance et de guide d'assurance-crédit à l'exportation.

20. La BID saisit cette occasion pour prier le COMCEC d'exhorter les Etats Membres de l'OCI à signer, dans les meilleurs délais, l'Accord portant création de la Société et de souscrire au capital-actions de la Société, de sorte qu'elle puisse commencer ses transactions aussi rapidement que possible.

21. La BID informera le COMCEC de tous les développements relatifs à la création de la Société.

- X -

PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA PREMIERE REUNION D'EXPERTS SUR  
LES NOUVELLES STRATEGIES POUR LA  
COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES  
ETATS MEMBRES DE L'OCI

(Istanbul, 4-6 septembre 1992).



Original : Anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA  
REUNION D'EXPERTS SUR LES NOUVELLES  
STRATEGIES POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE  
ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

(Istanbul, 4-6 septembre 1992)

1. Séance d'Ouverture
2. Election des Membres du Bureau de la Réunion
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI
  - a. Evaluation de l'évolution de la Coopération Economique dans le cadre de l'OCI et leçons à en tirer pour le futur
  - b. Approche du COMCEC à l'égard de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI
  - c. Changements survenus sur la scène internationale et leurs implications dans le domaine de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI
5. Nouvelles Stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI
6. Questions Diverses
7. Adoption du Rapport et des Recommandations
8. Séance de Clôture.



- XI -

PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 septembre 1992)



Original : Anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA HUITIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 8-11 Septembre 1992)

1. Séance d'Ouverture:
  - \* Discours d'ouverture de S.E. Turgut OZAL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC
  - \* Discours de S.E. Süleyman DEMİREL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président Suppléant du COMCEC.
  - \* Discours de S.E. Dr. Hamid Al-GABID, Secrétaire Général de l'OCI.
  - \* Discours des Chefs de Délégation au nom des Trois Groupes Régionaux des Etats Membres de l'OCI.
  - \* Discours de S.E. Ahmed Mohamed ALI, Président de la BID
2. Adoption de l'Ordre du Jour.
3. Rapport du Secrétaire Général de l'OCI.
4. Rapport du Comité de Suivi.
5. Rapport du CIDC sur l'Etablissement d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Pays Membres de l'OCI
6. Rapport de la BID sur la création d'un Système d'Assurance-Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements.
7. Rapport d'activité du Secrétariat Général de l'OCI sur les Nouvelles Stratégies pour la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI.
8. Mesures économiques prises en faveur de l'Etat de Palestine et de la République du Liban.
9. Rapport du Comité de session.
10. Questions Diverses.
11. Adoption des Résolutions de la Huitième Session du COMCEC.
12. Date de la Neuvième Session du COMCEC.
13. Séance de clôture.



- XII -

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. ILHAN KESİCİ  
SOUS-SECRETAIRE D'ETAT A L'ORGANISATION  
DE PLANIFICATION D'ETAT DE LA  
REPUBLIQUE DE TURQUIE

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)



Original : Anglais

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. İLHAN KESİCİ  
SOUS-SECRÉTAIRE A L'ORGANISATION  
DE PLANIFICATION D'ÉTAT DE LA  
REPUBLIQUE DE TURQUIE

Huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 5-7 mai 1992)

Honorables membres du Comité de Suivi,  
Honorables délégués,

A l'issue des trois jours de travail de la Huitième Réunion du Comité de Suivi, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude aux honorables membres du Comité pour leurs efforts précieux et leur esprit de coopération qui ont assuré le succès de la Réunion. Mes remerciements et ma gratitude vont également au Secrétariat général de l'OIC et à la Banque Islamique de Développement ainsi qu'aux organes et institutions de l'OIC participant à la Réunion qui se sont acquittés avec dévouement et diligence des tâches qui leur sont dévolues.

Je suis certain que les recommandations auxquelles ont abouti vos délibérations mèneront à la réalisation des projets restants de l'Ordre du Jour du COMCEC et ouvriront la voie à une coopération plus étroite dans un monde toujours en changement et dans lequel la coopération et l'interdépendance tendent à remplacer l'autosuffisance.

Les changements qui s'opèrent sur la scène économique et politique mondiale soulignent l'importance des efforts en faveur de la coopération régionale et la nécessité de créer des mécanismes plus efficaces au sein de la communauté de l'OCI. Aussi la formulation de nouvelles stratégies de coopération économique entre les Pays Membres revêt-elle une signification particulière, en sus des programmes de coopération déjà existants.

Je suis confiant qu'avec l'aide et la participation active des Pays Membres, la tâche que nous avons assigné au Groupe d'Experts qui doit se réunir avant la Huitième Réunion du COMCEC à Istanbul, contribuera à renforcer davantage la coopération économique entre les Pays Membres.

J'aimerais conclure en vous exprimant une fois de plus à tous nos remerciements les plus sincères pour votre participation positive aux travaux de la Réunion. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements à tout le personnel technique et administratif qui a contribué à l'organisation de cette réunion, ainsi qu'aux traducteurs et aux interprètes pour leurs efforts inlassables et pour leur assistance qui ont contribué au succès de la réunion.

En espérant vous revoir en septembre à l'occasion de la Huitième Réunion du COMCEC, je vous souhaite un agréable voyage de retour.

Je déclare close la Huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.